

Décision n° 02–385 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du relative au changement de la dénomination sociale de la société Nets SA en Tiscali International Network.

L'Autorité de régulation des télécommunications,

Vu le code des postes et télécommunications, et notamment les articles L. 33–1 et L. 34–6 ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 1998 modifié autorisant la société Nets SA à établir et exploiter un réseau de télécommunications ouvert au public ;

Vu la demande présentée le 22 mars 2002 au nom de la société Tiscali International Network SA anciennement dénommée Nets SA, complétée par les courriers enregistrés le 22 mars et le 13 mai 2002,

Après en avoir délibéré le 21 mai 2002,

Décide :

Article 1 – Sont approuvés :

- le rapport d'instruction relatif au changement de dénomination sociale de la société Nets SA en Tiscali International Network SA ;
- le projet d'arrêté associé.

Article 2 – Le président de l'Autorité est chargé de transmettre au Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie le rapport d'instruction et le projet d'arrêté annexés à la présente décision.

Fait à Paris, le 21 mai 2002

Le Président

Jean–Michel Hubert